



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Transfert de compétences, fourrière animale, petite enfance, maison de l'environnement de Gueltas, évaluation des charges transférées, attributions de compensation définitives 2011**

DEL-2012-013

**Numéro de la délibération :** 2012/013

**Nomenclature ACTES :** Institutions et vie politique, intercommunalité

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 08/02/2012

**Date de convocation du conseil :** 02/02/2012

**Date d'affichage de la convocation :** 02/02/2012

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Jean-Pierre LE ROCH

**Secrétaire de séance :** Mlle Julie ORINEL

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE.

**Étaient représentés :** M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ par Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Maryvonne OLIVIERO par Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL par M. Pierre GIRALDON

**Étaient absents :** M. Claude LE BARON, Mme Nicole ROUILLARD

# **Transfert de compétences, fourrière animale, petite enfance, maison de l'environnement de Gueltas, évaluation des charges transférées, attributions de compensation définitives 2011**

## **Rapport de Daniel Le Couviour**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie les 7 et 23 novembre 2011 pour procéder d'une part à l'évaluation des charges consécutives aux transferts des compétences « Fourrière animale » et « Petite enfance » et d'autre part aux charges transférées à la commune de Gueltas suite à la décision de restituer en l'état et à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le bâtiment « maison de l'environnement ».

Par délibération, le conseil communautaire lors de sa séance du 20 décembre 2011 a délibéré d'une part pour arrêter les montants des différentes charges transférées et d'autre part pour adopter le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2011.

**Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :**

- **de se conformer aux propositions de la CLECT et d'arrêter :**
- **le montant des charges transférées à Pontivy Communauté dans le cadre du transfert des compétences « Fourrière animale » et « Petite enfance » comme suit :**

### **Fourrière animale :**

Le montant total de la charge transférée est arrêté à 13 096€20. Le décompte par commune s'effectuera sur la base de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Petite enfance :**

Pour les relais assistants maternels : la charge transférée est entièrement supportée par Pontivy communauté.

Pour la halte garderie de Cléguérec : le montant de la charge transférée est arrêté à 48 371€56 ;

Pour la halte garderie de Pontivy : le montant de la charge transférée est arrêté à 50 456€91 ;

Pour la crèche de Pontivy : le montant de la charge transférée est arrêté à 102 293€67.

- Le montant des charges transférées à la commune de Gueltas dans le cadre de la restitution du bâtiment « maison de l'environnement » est arrêté à 10 788€29.

- d'adopter le tableau des attributions de compensation définitives pour l'année 2011 joint à la délibération n°06-CC20.12.11 du conseil communautaire de Pontivy Communauté.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 9 février 2012**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre Le Roch**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre Le Roch**



**N°04- CC20.12.11**

L'an deux mille onze, le 20 décembre à 17 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Le Sourn, sous la Présidence de Jean-Pierre LE ROCH.

Le conseil communautaire est composé de 65 délégués communautaires.

**Étaient présents :** Hervé Guillemain, Annick Maugain, Jacques Collet et Yannick Beurel (suppléant de Nicolas Thual) de Bréhan ; Marc Ropers, Didier Le Botmel, Murielle Le Douaron et Martine Auffret de Cléguérec ; Pierre Le Teste de Crédin ; Hervé Jéhanno (suppléant de Jean-Yves Quentel) de Gueltas ; Joseph Le Bouëdec et Jean-Pierre Martin de Guern ; Joël Marivain et Jean-Paul Le Sant de Kerfourn ; Bruno Serval et Erwan Le Sauce de Kergrist ; Jean-Luc Oliéro, Jeanine Burban, Marcel Renaud et Michel Cabel de Le Sourn ; Pierre Le Pipec et Roland Le Dizec de Malguénac ; Francis Rault et Jean-François Le Boulch de Neulliac ; Michel Houdebine, Hervé Le Guernic, Michel Uzenot et Anne-Marie Troudet (suppléante de Marc Kerrien) de Noyal-Pontivy ; René Jégat et Bernard Lécuyer de Pleugriffet ; Jean-Pierre Le Roch, Bernard Baucher, Jean-Paul Jarno, Joël Le Botlan, Henri Le Dorze, Maryvonne Oliéro, Elisabeth Pédrone, Françoise Ramel-Flageul, Christine Le Strat et Loïc Burban (suppléant Pierre Giralton) de Pontivy ; Bernard Le Breton et Marie-Claude Cobigo de Radenac ; Jean Launay et Jean-Luc Le Tarnec de Réguiny ; Bernard Nizan et Jean-Paul Le Crom de Rohan ; Stéphane Le Coz et Christiane Ridez de Saint-Aignan ; Jean-François Desiles de Sainte-Brigitte ; Claude Leredde et Robert Le Goff (suppléant d'Yves Le Quéré) de Saint-Gérard ; Pacifique Le Clere de Saint-Gonnery ; Michel Pourchasse, Patricia Bronsard, Christian Guillemet et Yveline Le Dortz (suppléante de Patrice Bihoes) de Saint-Thuriau ; Daniel Le Rouzic et Gérard Pierre de Séglien ; Serge Moëlo de Silfiac.

### **Evaluation des charges transférées - Fixation**

**Compétences : Fourrière animale - Petite enfance - Maison de l'environnement**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie les 7 et 23 novembre 2011 pour procéder d'une part à l'évaluation des charges consécutives aux transferts des compétences « Fourrière animale » et « Petite enfance » et d'autre part aux charges transférées à la commune de Gueltas suite à la décision de restituer en l'état et à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le bâtiment « maison de l'environnement ».

#### **Fourrière animale**

Les communes de Pontivy communauté utilisatrices de la fourrière animale de Malguénac paient une cotisation de 0.30€ par habitant, inchangée depuis des années. C'est la seule dépense supportée par les communes.

La CLECT a arrêté le montant total de la charge transférée à 13 096€20, sur la base de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le décompte, commune par commune, figure en annexe à la présente délibération.

### Petite enfance

#### - Relais assistants maternels

Le coût net des trois RAM -Relais Assistantes Maternelles- (Pontivy, Cléguerec et Régigny) a été évalué à partir des trois derniers exercices clos (2008-2009 et 2010) à 23 356€90. Toutefois et compte tenu des disparités constatées dans l'organisation de ces services sur le territoire intercommunal, la **CLECT a proposé que la charge transférée soit entièrement supportée par Pontivy communauté.**

#### - Halte garderie de Cléguerec

Le bâtiment Maison de l'enfance a été mis à la disposition de Pontivy communauté qui en assure désormais la charge et la gestion, la commune remboursant au prorata des m<sup>2</sup> les dépenses correspondant à la partie CLSH et accueil péri-scolaire.

Le montant des charges transférées a été calculé sur la base des dépenses nettes de fonctionnement et d'équipement mobilier constatées sur les trois derniers exercices clos.

**La CLECT propose d'arrêter la charge transférée à 48 371€56.**

#### - Halte garderie et crèche de Pontivy

Comme pour la halte garderie de Cléguerec, les charges transférées ont été évaluées sur la base des trois derniers exercices clos. **La CLECT propose d'arrêter l'évaluation à 50 456€91 pour la halte garderie et 102 293€67 pour la crèche.**

Il est également précisé que dans l'attente de la construction du nouveau pôle Petite enfance, les bâtiments actuels sont mis à disposition de Pontivy communauté par la ville. Celle-ci participera au financement du futur équipement sous la forme d'une annuité d'emprunt calculée sur 30 ans, qui sera déduite de son attribution de compensation à partir de la mise en service du nouvel équipement.

### Maison de l'environnement

La mise à disposition de la maison de l'environnement par la commune de Gueltas en 2005 avait fait l'objet d'une évaluation des charges par la CLECT et une réfaction avait été opérée sur l'attribution de compensation versée à la commune. La restitution du bâtiment nécessite de contrepasser les opérations faites en 2005.

La CLECT a procédé à l'évaluation des charges nettes afférentes à la Maison de l'environnement à partir des écritures passées dans les comptes de Pontivy communauté de 2008 à 2010, **et propose d'arrêter le montant du transfert à 10 788€29.**

**Il appartient désormais aux communes d'arrêter le montant de ces charges par délibérations concordantes à la majorité qualifiée conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales.**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de la CLECT.**

**La présente délibération et son annexe sera notifiée aux communes membres pour décision.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*

**Le Président**

Pour le Président  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
René JEGAT



## Annexes

## FOURRIERE ANIMALE

COMMUNES	Population	Cotisation/habitant	Contribution/an
Bréhan	2 311	0.30 €	693.30 €
Cléguérec	2 852		855.60 €
Crédin	1 418		425.40 €
Croixanvec	156		46.80 €
Gueltas	525		157.50 €
Guern	1 445		433.50 €
Kerfourn	793		237.90 €
Kergrist	648		194.40 €
Malguénac	1 718		515.40 €
Neulliac	1 510		453.00 €
Noyal Pontivy	3 558		1 067.40 €
Pleugriffet	1 188		356.40 €
Pontivy	13 518		4 055.40 €
Radenac	932		279.60 €
Réguiny	1 699		509.70 €
Rohan	1 570		471.00 €
Saint Aignan	680		204.00 €
Saint Gérard	944		283.20 €
Saint Gonnery	1 018		305.40 €
Saint Thuriau	1 869		560.70 €
Sainte Brigitte	155		46.50 €
Séglien	714	214.20 €	
Silfiac	452	135.60 €	
Le Sourn	1 981	594.30 €	
<b>TOTAL</b>	43 654		<b>13 096.20 €</b>

## Relais assistants maternels

COMMUNES	Evaluation
Bréhan	820.13 €
Crédin	420.85 €
Radenac	721.58 €
Réguiny	1 046.26 €
Rohan	613.25 €
Pleugriffet	333.35 €
<b>sous-total</b>	<b>3 955.42 €</b>
Cléguérec	2 428.73 €
Malguénac	1 649.87 €
Neullac	3 328.78 €
Kergrist	1 689.03 €
Saint Aignan	189.14 €
Sainte Brigitte	37.83 €
Séglien	189.14 €
Silfiac	226.97 €
<b>sous-total</b>	<b>9 739.49 €</b>
Pontivy	5 320.88 €
Noyal Pontivy	2 429.74 €
Saint Thuriau	1 230.68 €
Le Sourn	680.69 €
Saint Gérard	0.00 €
Saint Gonnelly	0.00 €
Croixanvec	0.00 €
Gueltas	0.00 €
Guern	0.00 €
Kerfourn	0.00 €
<b>sous-total</b>	<b>9 661.99 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 356.90 €</b>

## CLEGUEREC - Halte garderie

	2008	2009	2010	Moyenne
Achats	9 521.51	8 911.64	12 985.32	10 272.82
Services extérieurs	1 048.32	975.76	1 448.47	1 157.52
Autres services extérieurs	1 124.06	783.58	743.55	883.73
Autres impôts et taxes			188.55	62.85
Frais de personnel	77 184.42	71 049.53	72 504.30	73 601.89
Contribution en nature de la commune		22 208.81	21 079.09	14 429.80
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>88 878.26</b>	<b>103 286.30</b>	<b>109 049.55</b>	<b>100 408.04</b>
Prestation CAF	25 421.01	18 420.02	23 594.19	22 478.41
Prestation MSA	3 126.51	9 619.53	7 444.28	6 730.11
recettes familles	9 981.84	9 224.07	11 717.35	10 307.75
Autres recettes (participation formation)	2 011.00	2 895.84		1 635.61
Prestation CAF CEJ	16 873.65	16 873.65	16 873.65	16 873.65
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>57 414.01</b>	<b>57 033.11</b>	<b>59 629.47</b>	<b>58 025.53</b>
<b>Solde</b>	<b>31 464.25</b>	<b>46 263.19</b>	<b>49 420.08</b>	<b>42 982.51</b>

investissement		2 163.05	5 054.87	2 405.97
----------------	--	----------	----------	----------

Reste à la charge de la commune	31 464.25	48 426.24	54 474.95	44 788.48
---------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Forfait de 8% pour les frais généraux 3 583.08

Montant global évaluation des charges :

48 371.56 €





# Maison de l'environnement

	2008	2009	2010	moyenne
<b>DEPENSES</b>				
Eau & assainissement	90.27	256.02	204.73	183.67
énergie électricité	4 710.49	5 876.09	547.88	3 711.49
combustibles		-684.07		228.02
fournitures administratives	80.56			26.85
livres disques k7	113.55			37.85
autres matières et fournitures	165.42	147.61		104.34
prestations de services ext.	37.50			12.50
locations immobilières	560.00			186.67
entretien de terrains	523.18	460.45	226.27	403.30
entretien de bâtiment	374.26	286.32	235.23	298.60
entretien autres biens mobiliers	4.16			1.39
maintenance	42.15	12.34		18.16
documentation générale & technique	397.92			132.64
versement à des organ. de formation	80.00			26.67
divers	31.67			10.56
catalogues imprimés	1 674.40			558.13
réceptions	62.79			20.93
frais de télécommunication	881.09	486.49		455.86
Charges de personnel	4 111.04	4 542.26	4 974.89	4 542.73
<b>total</b>	<b>13 940.45</b>	<b>12 751.65</b>	<b>6 189.00</b>	<b>10 960.37</b>
<b>RECETTES</b>				
redevance des services	385.00	131.24	0.00	172.08
<b>SOLDE</b>	<b>13 555.45</b>	<b>12 620.41</b>	<b>6 189.00</b>	<b>10 788.29</b>

Montant global de la charge transférée 10 788 € 29



056-245614433-20111220-N06CC201211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2011

Publication : 23/12/2011

Pontivy  
Communauté

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**Délibération du conseil communautaire**



**N°06- CC20.12.11**

L'an deux mille onze, le 20 décembre à 17 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Le Sourn, sous la Présidence de Jean-Pierre LE ROCH.

*Le conseil communautaire est composé de 65 délégués communautaires.*

Etaient présents : Hervé Guillemain, Annick Maugain, Jacques Collet et Yannick Beurel (suppléant de Nicolas Thual) de Bréhan ; Marc Ropers, Didier Le Botmel, Murielle Le Douaron et Martine Auffret de Cléguérec ; Pierre Le Teste de Crédin ; Hervé Jéhanno (suppléant de Jean-Yves Quentel) de Gueltas ; Joseph Le Bouëdec et Jean-Pierre Martin de Guern ; Joël Marivain et Jean-Paul Le Sant de Kerfourm ; Bruno Serval et Erwan Le Sauce de Kergrist ; Jean-Luc Oliviero, Jeanine Burban, Marcel Renaud et Michel Cabel de Le Sourn ; Pierre Le Pipec et Roland Le Dizec de Malguénac ; Francis Rault et Jean-François Le Boulch de Neulliac ; Michel Houdebine, Hervé Le Guernic, Michel Uzenot et Anne-Marie Troudet (suppléante de Marc Kerrien) de Noyal-Pontivy ; René Jégat et Bernard Lécuyer de Pleugriffet ; Jean-Pierre Le Roch, Bernard Baucher, Jean-Paul Jarno, Joël Le Botlan, Henri Le Dorze, Maryvonne Oliviero, Elisabeth Pédrone, Françoise Ramel-Flageul, Christine Le Strat et Loïc Burban (suppléant Pierre Giralton) de Pontivy ; Bernard Le Breton et Marie-Claude Cobigo de Radenac ; Jean Launay et Jean-Luc Le Tarnec de Régigny ; Bernard Nizan et Jean-Paul Le Crom de Rohan ; Stéphane Le Coz et Christiane Ridez de Saint-Aignan ; Jean-François Desiles de Sainte-Brigitte ; Claude Leredde et Robert Le Goff (suppléant d'Yves Le Quéré) de Saint-Gérand ; Pacifique Le Clere de Saint-Gonnery ; Michel Pourchasse, Patricia Bronsard, Christian Guillemet et Yveline Le Dortz (suppléante de Patrice Bihoes) de Saint-Thuriau ; Daniel Le Rouzic et Gérard Pierre de Séglien ; Serge Moëlo de Silfiac.

**Attributions de compensation définitives - Année 2011**

Vu la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis la loi du 13 août 2004, l'adoption à l'unanimité du conseil communautaire des attributions de compensation, dispense du recours à l'avis des communes membres.

**Après en avoir délibéré (1 abstention), le conseil communautaire :**

☞ adopte le tableau des attributions de compensation définitives pour 2011 corrigé après la prise en compte des transferts de la petite enfance et de la maison de l'environnement, tel que présenté au verso ;

☞ autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour le Président  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
René JEGAT

Le Président

Pontivy  
Communauté

ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU TITRE DE 2011

	AC 2011	Maison de l'environnement sur 1 an	Crèche sur 6 mois	Haite garderie sur 6 mois	RAM sur 6 mois	Correction emprunts Maison de l'enfance (*)	AC 2011 corrigée
BREHAN	142 517 €						142 517 €
CLEGUEREC	156 349 €			24 185,78		4 915,00	137 078 €
CREVIN	89 151 €						89 151 €
CROIXANVEC	10 691 €						10 691 €
GUELTAS	24 272 €	10 788,29					35 060 €
GUERN	20 520 €						20 520 €
KERFOURN	12 469 €						12 469 €
KERGRIST	5 214 €						5 214 €
LE SOURN	224 284 €						224 284 €
MALGUENAC	30 199 €						30 199 €
NEULLIAC	31 142 €						31 142 €
NOYAL-PONTIVY	417 567 €						417 567 €
PLEUGRIFFET	47 478 €						47 478 €
PONTIVY	2 215 606 €		51 146,84	25 228,46			2 139 231 €
RADENAC	32 728 €						32 728 €
REGUINY	173 177 €						173 177 €
ROHAN	122 534 €						122 534 €
SAINT AIGNAN	46 064 €						46 064 €
SAINTE BRIGITTE	226 €						226 €
SAINTE-GERAND	351 480 €						351 480 €
SAINTE-GONNERY	57 874 €						57 874 €
SAINTE-THURIAU	89 359 €						89 359 €
SEGLIEN	13 646 €						13 646 €
SILFIAC	15 457 €						15 457 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 330 004 €</b>	<b>10 788,29</b>	<b>51 146,84</b>	<b>49 414,24</b>	<b>0,00</b>	<b>4 915,00</b>	<b>4 245 146 €</b>

(\* Commune de Cleguerec : répartition prorata temporis des annuités d'emprunt 2011 de la CAF et de la MSA